



DIRECTION GENERALE DE LA SANTE

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE

RECOMMANDATION DU CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE SECTION DES MALADIES TRANSMISSIBLES

Relative à la stratégie vaccinale en cas de pandémie grippale, en fonction des disponibilités du vaccin adapté au virus pandémique.

Séance du 14 mai 2004

Cette recommandation a été établie en tenant compte de l'utilité sociale des groupes, de la gravité potentielle de la maladie selon le terrain et enfin du rôle de ces groupes dans l'épidémiologie. La gradation sera susceptible d'être modifiée, y compris pendant la pandémie, en fonction de l'évolution des connaissances, notamment en ce qui concerne les groupes à risques de formes graves de la maladie.

Groupe 1: les professionnels de santé nécessaires au maintien de l'organisation des soins (environ 2 millions)

Justification :

- Pivotal de la mise en œuvre du plan d'intervention
- Réduction de la mortalité (grippe et autres pathologies) par la prise en charge des malades
- Personnes contaminantes vis à vis des personnes particulièrement à risque.

Ce sont :

- Les médecins salariés et libéraux ayant une activité de soins.
- Les infirmiers, kinésithérapeutes, sages femmes, manipulateurs radio...
- Les personnes travaillant dans les pharmacies et les laboratoires
- Les services ambulanciers
- Les personnes travaillant dans les établissements de soins et à domicile

Groupe 2 : personnels clefs

Justification : maintien de services essentiels de la nation.

Groupe 3 : Les personnes à risque élevé de présenter des complications sévères ou fatales

Justification : diminution de la mortalité personnes à risque de complications graves:

Ce sont :

- La population définie par les caractéristiques épidémiologiques de la pandémie (à définir)
- Les enfants âgés de moins de 2 ans (environ 1 500 000)
- Les femmes enceintes (environ 700 000).

- Les personnes à risque lors d'une épidémie saisonnière et pour qui la vaccination est recommandée (environ 9 600 000)

La définition de ces populations pourra être modifiée en fonction des caractéristiques de la pandémie.

Groupe 4 : la population jeune (environ 13 millions)

Justification: rôle majeur dans la propagation de la maladie, lors des épidémies annuelles

Ce sont :

- Les enfants âgés de 24 mois à 18 ans

Groupe 5 : Population adulte active (environ 30 millions)

Justification : Maintien des activités

Ce sont :

- Les travailleurs âgés de plus de 18 ans et de moins de 65 ans

Groupe 6 : Population adulte non citée ci- dessus

Justification : Ce groupe présente un risque plus faible de développer des complications graves et joue un rôle épidémiologique mineur.